

Avis aux porteurs transmis par Euroclear et mis en ligne sur le site internet de SANSO Investment Solutions

OPCVM : « CONVICTIONS MULTIFLEX »

CODES ISIN : Part B - FR0010745810 ; Part P - FR0010529792

Objet : Changement de dépositaire et de centralisateur, changement de délégataire de gestion comptable du fonds CONVICTIONS MULTIFLEX

Paris, le 15/03/2019

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts (B - FR0010745810 ; P - FR0010529792) de l'OPCVM « CONVICTIONS MULTIFLEX », ici « l'OPCVM » et nous vous remercions de votre confiance.

1. L'opération

Nous vous informons que la société de gestion SANSO IS a donné son accord pour procéder au changement de dépositaire au profit de CACEIS Bank et au changement de délégataire comptable au profit de CACEIS Fund Administration,

a) Changement de dépositaire et de centralisateur du FCP et de délégataire comptable

➤ Changement de dépositaire et de centralisateur du FCP

La fonction de dépositaire et de centralisateur des ordres de souscription et de rachat de CONVICTIONS MULTIFLEX est actuellement assurée par BNP Paribas Securities Services.

A compter du 22/03/2019, le dépositaire du FCP sera CACEIS Bank (siège : 1-3 place Valhubert, 75013 PARIS) en lieu et place de BNP Paribas Securities Services.

Cette opération de changement de dépositaire du FCP en faveur de CACEIS Bank a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 04/03/2019 et prendra effet au 22/03/2019 comme indiqué ci-dessus.

En raison de ce changement de dépositaire et pour permettre le bon déroulement de l'opération, les souscriptions et les rachats seront suspendus le 20 et 21 mars 2019.

Par ailleurs, à compter de la date de prise d'effet précitée, CACEIS Bank sera également le nouvel établissement désigné (centralisateur) pour recevoir les souscriptions et les rachats de parts du FCP selon les modalités prévues dans le prospectus du FCP. Cette opération de changement de centralisateur n'est pas, conformément à la réglementation en vigueur, soumise à l'agrément préalable de l'AMF.

Ce changement de dépositaire et de centralisateur au profit de CACEIS Bank a pour objet de rationaliser les relations de travail entre SANSO Investment Solutions et ceux des dépositaires/centralisateurs. En effet, SANSO Investment Solutions recourt déjà à CACEIS Bank pour la plus large part des OPC qu'elle gère.

Si vous en acceptez les termes, cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Si toutefois les modifications ne vous convenaient pas, il vous est possible de demander le rachat de vos parts sans frais pendant une durée de trente jours, à compter de la date d'envoi de la présente lettre ».

➤ **Changement de délégataire comptable**

Le délégataire comptable de SANSO SUSTAINABLE EQUITIES est actuellement BNP Paribas Securities Services.

A compter du 18/03/2019 le délégataire comptable (valorisateur) du FCP sera CACEIS FUND ADMINISTRATION (siège : 1-3 place Valhubert 75013 PARIS) en lieu et place de BNP Paribas Securities Services.

Cette opération de changement de délégataire comptable n'est pas, conformément à la réglementation en vigueur, soumise à l'agrément préalable de l'AMF et prendra également effet le 18/03/2019.

Elle s'inscrit dans la même logique que celle qui a présidé au changement de dépositaire du FCP.

Si vous en acceptez les termes, cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part. Si toutefois les modifications ne vous convenaient pas, il vous est possible de demander le rachat de vos parts sans frais pendant une durée de trente jours, à compter de la date d'envoi de la présente lettre ».

2. Les modifications entraînées par l'opération

Les seules modifications affectant votre Fonds sont celles mentionnées dans le point 1.

- Le profil de risque

Modification du profil rendement/risque	NON
Augmentation du profil rendement/risque	NON

- Augmentation des frais NON

3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons également l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et du prospectus qui sont tenus à votre disposition au siège de la société de gestion.

Le Document d'information clé, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à la société de gestion ou adressée au délégataire de la gestion financière :

Sanso Investment Solutions
69 boulevard Malesherbes - 75008 PARIS
Tél : 01 84 16 64 36 / E-mail : contact@sanso-is.com

La documentation juridique de l'OPCVM modifiée reflète le changement visé aux présentes. Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de prendre régulièrement contact avec votre conseiller sur vos placements.

Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération visée aux présentes, vous êtes invités à prendre contact avec votre conseiller ou le commercialisateur de l'OPCVM.

Vous remerciant de votre confiance, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

David Kalfon
Président